

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Tous les conseillers présents sauf Stéphane Urbain, absent et Didier Taillard, Dominique Bourdichon est déclaré secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

Toutes votées à l'unanimité des présents.

Désignation des délégués à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Cette commission a pour mission d'évaluer les montants des charges dans le cadre du transfert de compétences vers la grande communauté de communes CCLL. Sont désignés délégués à cette commission : Pierre Bruchon en tant que titulaire et Gérard Mougin suppléant.

Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Suite à sa sollicitation par courrier, le conseil municipal accorde une indemnité de conseil au taux de 50 % par an au nouveau comptable du trésor Monsieur Eric PERROT.

Régime indemnitaire des agents de la commune :

Dans le cadre du projet de délibération RIFSEEP (nouveau système de prime reconnaissant les compétences et la valeur des agents employés) et pour obtenir l'avis et l'accord du comité technique, le conseil municipal décide d'affecter le coefficient de niveau 4 sur 8 pour les indemnités de mesdames Ludivine JOUILLE et Christine CLERGEOT (qui ne bénéficiaient d'aucune prime à ce jour).

Convention services missions temporaires avec le centre de gestion :

La convention signée en 2015 avec le centre de gestion concernant les services missions temporaires est renouvelée pour trois ans avec tacite reconduction.

Convention CDEI :

En vue de la coupe d'arbres présentant un caractère à risques rue de Sauvelle et de ceux entourant le terrain de football, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec les chantiers départementaux en insertion. La cotisation annuelle est de 20 € : le devis pour la coupe s'élève à 1 139 € et celui de l'élagage est également de 1 139 €.

Résultat de la commission appel d'offre (travaux rue du Beau Séjour, rue du Château) :

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre ; la société Bonnefoy, moins-disant, est retenue avec un devis de 474 648 € conforme aux prévisions d'étude et un délai de 16 semaines de travaux.

URBANISME :

- CU : HUMBERT Jérémy (maison individuelle) ZD 97 p « 12 chemin de Vorvasson » : CU refusé
- DP : PERROT Olivier (division en vue de construction) ZA 134 « rue du Beau Séjour ».
- DP : HUMBERT Dominique (piscine) « 21 rue du Beau Séjour ».
- PC : LAUNAY Sébastien (garage avec appentis) « 2A rue de l'Eglise »

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

Devis pour remplacement du poteau d'incendie rue du Beau Séjour :

Le devis de la société Vermot d'un montant de 1600 € HT est refusé.

Devis Fevrier extincteurs :

Ce devis d'un montant de 550 € HT concerne le remplacement de trois blocs de sécurité dans divers bâtiments de la commune ; ce devis est validé par le conseil municipal.

Factures cabinet Gaume :

Dans le cadre de l'alignement des rues du Beau Séjour, du château et de l'école, le cabinet fait parvenir 3 factures pour un montant global de 9 077.70 €.

A ce jour, les parcelles sujettes à alignement qui longent les routes départementales appartiennent au département. Une opération de cession de ces parcelles du département vers la commune doit être effectuée dans un délai de 2 mois suivant la demande.

Règlement de location du centre d'animation :

Suite aux dégradations subies récemment, le maire propose de porter le montant de la caution de 500 € à 1 000 € lors de la location de la salle.

Courrier de l'inspecteur d'académie :

Une classe doit être fermée à Foucherans ; l'inspecteur d'académie accepte l'ouverture de cette classe pour une année supplémentaire. A la rentrée 2019, les classes de Foucherans seront transférées à Tarcenay. A terme, les classes de Trepot seront également transférées à Tarcenay.

Comice agricole 2018 :

Pour la décoration du village, les habitants sont invités à fournir les bouteilles vides et propres en plastique de couleur et assiettes en porcelaine. Une permanence sera assurée pour cette collecte dans la salle à côté de la mairie le samedi matin ou vous pouvez contacter Fabienne Jeannerod au 03 81 86 79 02.

Affouage 2017-2018 :

A Montbon, seuls les arbres déjà abattus (par exemple, les houppiers) doivent être débités ; les arbres **debout** marqués d'une croix **ne sont pas à couper**.

Le secrétaire de séance
Dominique Bourdichon



Retrouvez ce compte rendu sur notre site <https://trepot.fr/> à la rubrique Conseils municipaux !

Une collecte des déchets encombrants ménagers aura lieu le JEUDI 29 MARS 2018

Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets encombrants ménagers :

Gros électroménager, Meubles, Matelas, Canapés, Pneus de Véhicule Leger(<3.5T) limités à 4 par foyer...

Ne sont pas pris en charge lors de cette collecte. :

Les Ordures ménagères, les emballages recyclables, les cendres, les plastiques agricoles, les produits phytosanitaires, les déchets de soins, les médicaments, les déchets de déconstruction (gravats), les extincteurs/bouteilles de gaz, les moteurs et cuves non vidangés, les carcasse/épaves automobiles, les pneumatiques de camion (>3.5T), les pneumatiques de tracteur, les déchets contenant de l'amianté, les déchets radioactifs, les déchets à caractère explosif.

Les déchets encombrants devront être sortis **la veille au soir** sur les trottoirs.

Information municipale par internet :

Afin de vous informer au plus vite de tous les événements concernant la commune (intervention de voirie, coupure d'électricité, du réseau d'eau, compte rendu...).

Merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse messagerie :

- soit par internet à mairie.trepot@wanadoo.fr (indiquer nom, prénom, adresse).

- soit en utilisant le coupon réponse ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou au secrétariat).

NOM Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Souhaitez-vous que le compte-rendu du conseil vous parvienne par Mail :

OUI

NON